



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES

PROCES-VERBAL n° 01

Réunion du : **Vendredi 25 juillet 2019 à 14h30**

Présidence : **M. Pierre GALEA**

Présents : **MM. Roger ANTONELLI, Gérard FRANTZ, Claude GOUT et Antoine LISOLO**

Excusé(s) : **MM. Philippe DI MARCO et Estéban MUNOZ**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

ORDRE DU JOUR

❖ Bilan saison 2018 / 2019

❖ Saison 2019 / 2020

❖ Affectation délégués saison 2019 / 2010

❖ Bilan saison 2018 / 2019

- ✓ La Commission Régionale des délégués félicite M. NDAW Mourath pour sa promotion au sein des délégués de la L.F.P. et Mr BEL ABBES Patrick nommé comme délégué de National 1.
- ✓ Durant la saison 2018 / 2019, les délégués de la L.M.F. ont établi 1931 rapports pour les catégories Seniors R1 et R2, R1 Féminine, Jeunes Ligue (de U15 à U19 R1 et R2).
- ✓ 98 % des rapports sont parvenus à l'instance dans les délais impartis et informatiquement (dématérialisés depuis janvier 2019).
- ✓ Les observateurs de la C.R. délégués ont effectué 79 observations de septembre 2018 à mars 2019.
- ✓ Conformément à l'article 11 du Règlement Intérieur des délégués, l'âge limite reste fixé à 73 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours, et être licencié à la F.F.F. dans un Club de leur choix ou d'une Commission de l'instance Nationale, Régionale ou Départementale.
- ✓ La fiche de renouvellement de délégué est à renvoyer à compter du 1^{er} juillet 2019 et avant le 15 août 2019 à la C.R. Délégués (delegates@mediterranee.fff.fr). Celle-ci est téléchargeable depuis « Mon compte FFF » - Documents Ligue - Fiche renouvellement.

❖ Saison 2019 / 2020

- ✓ Dates de réunions de reprise :
 - Lundi 26 août 2019 à SISTERON (District des Alpes) pour les délégués des Alpes et du Grand Vaucluse.
 - Mardi 27 août 2019 à la Ligue Méditerranée pour les délégués de la Provence et de la L.M.F.
 - Mercredi 28 août 2019 à FREJUS pour les délégués de la Côte d'Azur et du Var.

❖ Affectation délégués saison 2019 / 2010

- ✓ Nos vifs remerciements à Francis AICARDI, Michel ALEXANDRE et Sabi BENYAGOUR atteints par la limite d'âge qui ont œuvré au sein de la L.M.F. durant plusieurs saisons.
- ✓ Nous souhaitons le meilleur aussi à Christine COUCAUD, Patrick LEVY et Éric VITRY qui nous quittent pour raisons personnelles.

- Délégué National 1
Patrick BEL ABBES

- Délégués National N2 - N3

Chokri ABED – Denis ARAMINI – Jacky BALLON – Éric BRIGATTI – Georges CARAMANOLIS – Thomas DEPACE – Franck FUHRER – Bruno GARCIA – Michel MOMBOISSE – Jean Christophe MONTRELAY – Alain MORETTI – Valérie TOMASSONE

Proposés à la F.F.F et réussis l'examen :

Christophe MIGLIORE – Laurent PIZZELLA et Patricia CANDRE (Hors quota)

- Régional 1

Pierre ALCOVERO – Pascal BATTISTA – Yacine BEKRAR – Alain BRITO – Freddy CHAUMARD – Gérard IVORA – Georges MARTIN – Thierry MARTIN – Jean Michel MESNARD – Estéban MUNOZ – Marc PASERI – Yves SAEZ

- Régional 2

Ridha DJAFFAL – Joao DOS SANTOS – Christophe ESCUDERO – Marc ESCUDERO – Gérard FRANTZ – Claude GOUT – Thierry ROIG – James SANTANA – Jean Luc PHILIPPS – Pierre SCHIANO LOMORIELLO – Christiane TOTO BROCCHI

Nommés en Régional 2

Patricia ARNOUX – Gradimir ARSIC – Stéphane BELMONTE – Kévin FRANCOIS – Mehdi HALOUI – Béatrice MONNIER – Cyriac PERES – Philippe RINGENBACH – Blaise SASSO – Jean François SOTO – David Thuy – Philippe TIJERAS

- Jeunes Ligue

Patrick BALADE – Bernard BIAVA – Guy BOLARD - Monia BOUZID - Kouider BOUANANI - Jean Louis CANESTRIER – Jean Claude CHARDONNET – Patrick CONSTANT – Lucien CORRIAS – Khadija DAMIR - Catherine DARDON – Jean Paul DARINI – Roger DEPLANO – Patricia FERNANDEZ – Jean Pierre FRANCESCHINI – Raymond FRATINI – Stéphanie GILLET – Patrick GUIGUES – Marie Christine LAURENCOT – Julien LE DORAN – Jean Claude LOVISOLO – Patrick MARTIN – Paul Alain MARTINAZZO – Laure MARTINEZ – Alexis MENJAUD – Jean Paul MULDER – Léon NENERT – Pascal RIEN – Joël ROUSSELY – Jean Claude ROBOQUIN – Jacky SICHKNECHT – Christian TASSONE – Gérard THOORIS – Michel TORDJMANN – Pierre VALENTIN – Florent VILLANOVA

Nouveaux délégués Jeunes L.M.F.

Stéphane DONDERO – Christophe EBERSOLD – Jean Yves FAUCHET – Fabrice FRIXA – Cédric GENTE – Jean Pierre GIORDANO – Jean Michel PLAUCHUD – Elisabeth SAURON – Jean Baptiste SCIMECA – Sarah SZAKOLCZAI – Fayçal TOUIHRI – François TRIVINO – Jean Claude ZUCCHETTO

Non renouvelés dans leur fonction par décision du bureau exécutif de la L.M.F. :

Dominique BEGNIS – Jean Claude CAPPELLO – Robert CHIAPPORI

Président
Pierre GALEA

Secrétaire
Claude GOUT